



INTI

REGLEMENT INTERIEUR STUDIO L'DANSE

ELEVE :

ARTICLE 1 : INSCRIPTION :

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

ARTICLE 2 : PAIEMENT :

Tout élève doit souscrire à l'adhésion annuelle à l'association INTI de 20 € par personne et 30 € par famille (à partir de 3 élèves)

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription.

L'abonnement est annuel, payable mensuellement. L'intégralité des chèques sera remise à l'inscription et chaque chèque sera remis à l'encaissement chaque mois.

L'abonnement n'est ni cessible, ni remboursable.

En cas de fermeture de l'établissement ordonné par l'Etat (épidémie, pandémie), les chèques correspondant aux périodes de fermeture ne seront pas remis à l'encaissement et seront rendus à l'élève.

Aucun autre motif de remboursement ou de non-encaissement des chèques ne sera retenu et les chèques seront remis à l'encaissement même en cas d'absence prolongée de l'élève.

ARTICLE 3 : CONSIGNES ET TENUE PENDANT LES COURS :

Pendant toute la durée de présence dans l'établissement, il est demandé à tous les élèves ainsi qu'aux parents d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'établissement ainsi qu'à l'extérieur afin de ne pas gêner le déroulement des cours ni le voisinage.

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement.

L'accès aux vestiaires et au Studio est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents du niveau EVEIL) et professeurs.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue imposée par le Studio L'Danse soit :

- pour les cours de classique : un collant de danse, un justaucorps de danse, des chaussons de demi-pointe, éventuellement un cache-cœur et des guêtres en laine ; les cheveux doivent être attachés en chignon
- pour les autres, la tenue est libre mais doit permettre la pratique de la danse.
- pour les cours de CABARET et de TANGO, les élèves doivent se munir de chaussures de danse à utilisation exclusive de la pratique ; aucune chaussure de ville ne sera tolérée dans la salle de pratique.
- pour les cours de gymnastique, une serviette est obligatoire.

Aucun bijou ne doit être porté par les élèves durant les cours ; en cas de perte ou de vol, le Studio L'Danse décline toute responsabilité.

ARTICLE 4 : ASSIDUITE :

Les élèves doivent être assidus aux cours de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Aucune absence pour quelque motif que ce soit, hormis celui évoqué à l'article 2, ne donnera lieu à un remboursement ou à un non encaissement de la cotisation mensuelle.

ARTICLE 5 : SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

Le Studio L'Danse organise tous les 2 ans un spectacle de fin d'année auquel participent les élèves du Studio. Le spectacle n'est pas obligatoire. Si l'élève s'engage à participer au spectacle, sa présence à tous les cours et toutes les répétitions est obligatoire.



On ti

Une participation financière sera demandée à chaque élève pour les costumes du spectacle.

ARTICLE 6 : DOIT A L'IMAGE :

Le Studio L'Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité du Studio L'Danse et ce sur tout support que ce soit (papier, numérique ...).

ARTICLE 7 : MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR :

Tout manquement au présent règlement intérieur entraînera l'exclusion de l'élève, de façon temporaire ou définitive, par le Studio L'Danse. Dans ce cas, aucune exclusion ne donnera lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 8 : CONSIGNES SANITAIRES :

Compte tenu de la crise sanitaire exceptionnelle que nous connaissons tous depuis le mois de mars 2020, de nouvelles consignes sanitaires ont été mises en place :

- le studio sera nettoyé et désinfecté plusieurs fois par jour : du gel hydroalcoolique sera mis à disposition de toute personne pénétrant dans le studio
- port du masque **OBLIGATOIRE** ; aucune personne ne sera admis dans l'enceinte du studio sans masque
- seuls les parents du cours **EVEIL** seront admis dans l'établissement, avec port du masque obligatoire
- pour tous les élèves âgés de 11 ans et plus, le port du masque est obligatoire dans l'espace d'accueil ; ce masque sera enlevé en salle de pratique et devra être repositionné dès la sortie de cet espace
- les parents devront attendre à l'extérieur que le professeur accueille et remette les enfants avant et après chaque cours.
- les élèves doivent arrivés en tenue de danse par-dessus laquelle ils porteront leur tenue de ville.
- les élèves doit être munie d'un sac de sport personnel dans lequel ils rangeront leurs affaires personnelles pendant les cours.
- les élèves doivent venir avec leur propre bouteille d'eau : aucun accès aux sanitaires ne sera autorisé ; il convient que les élèves prennent leurs précautions avant d'arriver au Studio.
- chaque personne entrant dans le Studio devra se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition ; les élèves devront également se désinfecter les pieds avec du gel hydroalcoolique avant l'accès à l'espace de pratique
- en cas de symptôme, les élèves ne seront pas admis en cours ; vous vous engagez à alerter les responsables du studio dès connaissance.

Je soussigné(e),

responsable de l'élève

Par la présente, accepte le présent règlement intérieur et m'engage à en respecter les termes.

FAIT A

Le

SIGNATURE